

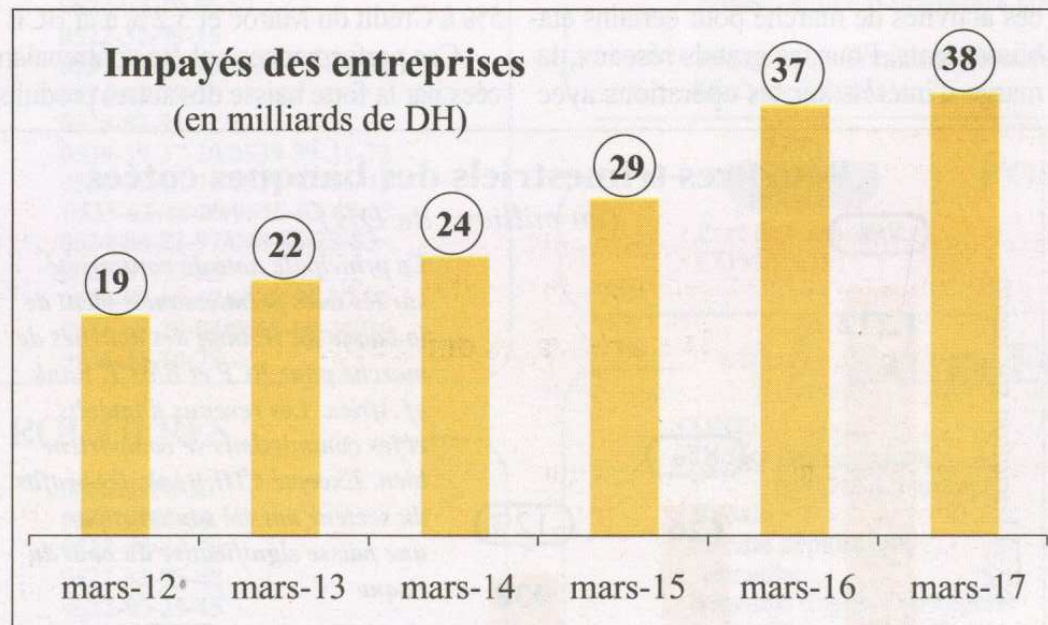
Bank Al-Maghrib veut serrer

- Consultations sectorielles pour la mise en conformité avec l'IFRS 9

- Le projet de circulaire cible les créances «sensibles» à partir de 20 millions de DH

- 38 milliards de prêts en difficulté

LA faiblesse de la croissance et l'allongement des délais de paiement ont élargi de 28 milliards de DH, en cinq ans, un trou qui pèse sur la rentabilité des banques et constitue une menace pour leur santé en général. Les créances en souffrance culminaient à 62 milliards de DH à fin mars 2017. Les impayés des entreprises totalisent



Source: BAM - Info SAM

Les banques portent au bilan 62 milliards de DH de créances en souffrance, dont 38 milliards sur les entreprises. Les changements dans la circulaire sur la classification des créances et leur provisionnement visent une harmonisation avec les dispositions de la norme financière internationale IFRS 9. Les bilans d'ouverture 2018 devront intégrer ces évolutions

38 milliards de DH, soit un taux de créance en souffrance de 11,8%.

Sans s'alarmer, Bank Al-Maghrib s'inquiète de la proportion que pren-

nent les mauvaises créances dans les bilans des banques. Après le resserrement des règles d'octroi de crédit aux grands comptes, elle durcit de nouveau le ton. La nouvelle mouture de la circulaire 19/G sur la classification des créances et le provisionnement fait grincer des dents au sein de la profession. «Cela nous crée des problèmes», lâche un banquier. «Certes, l'objectif est de mieux protéger les banques des mauvais risques, mais quand on met en place des règles de manière brutale et rapide alors que le marché n'y est pas préparé, cela déstabilise un peu», ajoute-t-il.

Les nouvelles règles de jeu vont pousser les banques à une analyse plus fine du risque et une meilleure sélection des dossiers. Bank Al-Maghrib introduit une nouvelle catégorie de créances dites «sensibles». Ce sont des crédits d'au moins 20 millions de DH d'encours dont les bénéficiaires montrent des signes d'incapacité à les

la vis aux créances en retard

rembourser à court ou moyen terme. Ces dossiers se multiplient dans les portefeuilles des banques. Le contexte économique peu porteur a fragilisé bon nombre d'opérateurs.

Les défaillances d'entreprise record et les difficultés de trésorerie de nombreuses sociétés en raison de l'allongement des délais de paiement ont aggravé les problèmes d'insolvabilité sur le marché.

La baisse de régime des secteurs comme le BTP et l'immobilier ou encore le manque de vigueur de la demande extérieure contrarient les entreprises.

Pour les banques, cela se traduit par un empilement des demandes de restructuration de créances. Désormais, toutes les créances qui ont été restructurées deux fois doivent être déclassées dans la catégorie «sensible» tout comme les créances qui ont fait l'objet d'une restructuration avec un différé d'au moins un an. Les crédits accordés aux entreprises qui font l'objet de saisie-arrêt ou d'avis à tiers détenteur doivent être également déclassés dans la même famille.

La Banque centrale réserve un traitement spécial pour les crédits alloués pour les projets immobiliers notamment. Les banques ont entamé depuis quelques années une réduction de leur exposition sur le secteur, principalement sur les projets dans le moyen et le haut standing. Aujourd'hui, Bank Al-Maghrib exige une isolation des prêts adossés à des projets pour lesquels les banques ne disposent ni d'information sur l'état d'avancement des travaux, ni sur le niveau de commercialisation.

Les projets qui présentent un taux de commercialisation inférieur à 50%

un an après la fin des travaux et ceux dont les réalisations sont significativement décalées du business plan subiront le même traitement.

La Banque centrale considère qu'au moindre signe de difficulté d'une entreprise à honorer ses

trale le juge nécessaire. Ces nouvelles exigences arrivent à un moment où les groupes bancaires préparent une transition délicate vers l'IFRS 9.

La principale nouveauté dans la norme qui viendra remplacer l'IAS 39 est que les crédits sains doivent être

Des arbitrages douloureux

LES banques ne sont pas toutes studieuses en matière de respect des règles édictées par Bank Al-Maghrib. Pour elles, il y a aussi un souci de rentabilité financière pour l'actionnaire, ce qui peut donner lieu à des écarts par rapport aux exigences pour ne pas trop pénaliser le résultat net. Parfois, l'appréciation du risque n'est pas la même pour les équipes des banques que pour les banquiers centraux.

En 2014, la Banque centrale avait exigé le déclassement de certaines créances ce qui a contribué à la forte hausse de l'encours des créances en souffrance (+20%). □

échéances, il faut commencer à provisionner. Cela part de la baisse significative du chiffre d'affaires à un gearing (rapport dettes financières sur capitaux propres) supérieur à 3 ou à 5 selon les cas.

La publication de pertes significatives sur trois exercices consécutifs doit donner lieu à un reclassement des créances de l'entreprise en zone sensible. Idem pour les encours des entreprises qui n'ont pas publié leurs états de synthèse sept mois après la clôture des comptes et les créances détenues sur des émetteurs de dette privée qui remboursent leur emprunt par de nouvelles émissions.

Le reclassement du portefeuille de prêts des banques aura un coût pour les établissements et ne sera pas neutre pour les emprunteurs. Les créances placées en catégorie sensible doivent être provisionnées à hauteur de 10%, voire plus si la Banque cen-

provisionnés. Jusqu'ici, les banques ne provisionnent que les créances déclassées et les créances fragiles, celles qui présentent des signes de détérioration future.

Au niveau international, la mise en conformité avec IFRS 9 sera obligatoire à partir de janvier 2018. D'ores et déjà, certains groupes marocains estiment qu'ils ne seraient pas au rendez-vous. Même s'il s'agit de règles comptables, elles auront des répercussions profondes sur le business modèle des banques, notamment en termes de système d'information.

Déjà sur les nouvelles exigences de Bank Al-Maghrib, «nous prenons d'abord le coup parce que nous n'avons pas le choix, nous sommes obligés de provisionner. Ensuite, nous essayons de trouver une solution avec le client pour qu'il régularise rapidement sa situation», indique un banquier. Sinon, le risque pour le client est de voir sa notation se dégrader, ce qui va entraîner un renchérissement du coût de financement ou carrément un refus de crédit. □

F.Fa